

TOURNOI DE BADMINTON D'OYONNAX
6 - 7 AVRIL 2019

REGLEMENT PARTICULIER DE LA COMPETITION

N° d'homologation en cours

- Article 1 : Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du juge arbitre Tony Truong.
- Article 2 : Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton et la Fédération Française de badminton.
- Article 3 : Le tournoi est ouvert aux joueurs N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC. Les catégories minimes, cadets, juniors et séniors et vétérans peuvent participer au tournoi.
- Article 4 : Les joueurs et paires seront placés dans les tableaux sur la base de leur Classement Par Point Hebdomadaire. Les séries seront divisées en 3, 4, ou 5 catégories suivant le nombre d'inscrit et cela afin de garantir une meilleure homogénéité des niveaux. Les joueurs n'ont pas la possibilité de choisir le tableau dans lequel ils vont jouer. Les tableaux seront constitués sur la base de leur CPPH à la date du tirage au sort.
- Article 5 : les tableaux proposés sont :
 - Les simples débiteront le samedi 6 avril 2019
 - Les doubles mixtes se joueront le samedi 6 avril et dimanche 7 avril 2019
 - Les doubles auront lieu le dimanche 7 avril 2019Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux maximums.
- Article 6 : le montant des droits d'engagement est de 15€ pour 1 tableau et de 19€ pour 2 tableaux, participation fédérale incluse.

Chaque responsable de club devra envoyer les inscriptions accompagnées du règlement (chèque à l'ordre de USO BADMINTON) à :

Olivier Morier
43 B rue Docteur Picquet
01200 Chatillon en Michaille

Le tableau des inscriptions devra dans le même temps être envoyé par email à :
badoyo@hotmail.fr

Les inscriptions seront considérées comme définitives lors de la réception du courrier avec le règlement.

Aucun règlement ne pourra se faire sur place.

Les inscriptions pourront être prises individuellement, soit par l'intermédiaire d'un club ou d'un CODEP, mais devront respecter dans tous les cas les points précédemment cités.

- Article 7 : Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix » sur la feuille d'inscription. L'organisateur essaiera dans la mesure du possible de lui trouver un partenaire dans la liste des joueurs en attente de partenaire.
- Article 8 : La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 22 mars 2018** (cachet de la poste faisant foi). Le tirage au sort aura lieu le lundi 25 mars 2018.

- Article 9 : En cas de demandes trop importantes (supérieure à 150 personnes), des inscriptions pourront être refusées.
- Article 10 : En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée en tenant compte de l'ordre d'arrivée de l'inscription complète (feuille d'inscription + règlement). Un joueur sur liste d'attentes peut annuler son inscription avant le tirage au sort. Après celui-ci, il pourra être appelé jusqu'au jeudi précédent la compétition.
- Article 11 : En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(se) de simple / paire de double peut être remplacée par un(e) joueur(se) / une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur "dûment licencié", avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions.
- Article 12 : Tous les tableaux seront dans la mesure du possible joués en poules de 3, 4 joueurs ou poule unique si besoin avec 1 ou 2 sortants puis en élimination directe. Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- Article 13 : Les têtes de séries seront déterminées en fonction des points du classement CPPH à la date du tirage au sort.
- Article 14 : L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier. L'horaire et l'ordre sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modifiés sur décision de l'organisation et du juge arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés 1 h à l'avance.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom, passé un délai de « 3 minutes », pourra être disqualifié par le Juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

- Article 15 : L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.
- Article 16 : Les joueurs devront se présenter à la table de marque 45 minutes avant leur premier match, 1h30 heure si la convocation est prévue à 12h00 ou après.
- Article 17 : Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- Article 18 : Dès leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues). Un terrain d'échauffement est prévu pendant toute la compétition. Merci de l'utiliser pour votre échauffement.

Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour après 40 s à l'arrêt de jeu de 11 points et après 1min 20 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

Le temps de repos entre chaque match est fixé à 20 minutes.

- Article 19 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : volants en nombre suffisant, 2 raquettes, boisson, serviette...
- Article 20 : Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge Arbitre, devront obtenir l'accord de ce dernier et laisser leurs coordonnées téléphoniques afin de les joindre s'il y a lieu.
- Article 21 : Une tenue de badminton est exigée sur les terrains en conformité avec les circulaires FFBaD. Un exemplaire du règlement sera affiché lors de la compétition.
- Article 22 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels sont les RSL Tourney n°3. Ils seront en vente tout le long de la compétition.
- Article 23 : Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, au service comme en cours de jeu. Le volant touchant un filin du plafond sera remis en jeu au service 3 fois, en cours de jeu le volant sera déclaré faute.
- Article 24 : Les matchs seront auto-arbitrés, jusqu'aux finales où éventuellement ils pourront être arbitrés. Toutefois, à tout moment, un joueur peut demander au juge arbitre que le match soit arbitré.

Pour les finales, si certains arbitres, ou arbitres stagiaires, souhaitent arbitrer des matchs, qu'ils se fassent connaître auprès de l'organisateur, des juges-arbitres présents sur le tournoi, de la table de marque. En fonction du nombre de volontaires, nous pourrions éventuellement proposer un arbitre sur les finales.

- Article 25 : Pour toute contestation, seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- Article 26 : Toute participation au tournoi implique l'adoption du Règlement Général des Compétitions ainsi que tous les articles du présent règlement.
- Article 27 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
- Article 28 : Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
- Article 29 : Les organisateurs remercient par avance les participants pour leur respect des règlements et des décisions du Juge-arbitre et vous souhaite un bon tournoi.
- Article 30 : Tout joueur forfait ou blessé après le tirage au sort devra fournir un justificatif. Il devra le faire parvenir dans les 5 jours suivant la date de la compétition à la ligue par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier :

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton
37 Route du Vercors
38500 Saint Cassien

Le Juge-Arbitre

Tony Truong
Juge Arbitre

